

DELIBERATION
Commune de CASTILLON-SAVES

N° 2026-25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur DÉLIX Julien, Maire.

OBJET

**Désignation des
délégués pour
l'Association Foncière
de Remembrement
d'Endoufielle**

Présents : M. IDRAC Thierry, Mme MOTHEs Laure, M. FERRER Nicolas, Mme POLLIDORO Audrey, Mme CASONATO Aude, Mme FAURE Séverine, M. BARLANGUE Benjamin, Mme BILLET Sandrine

Absents excusés : M. MILHORAT Michel, M. AMAR Guillaume

Secrétaire de séance : Mme MOTHEs Laure

Date de convocation

16/04/2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de l'Association Foncière de Remembrement d'Endoufielle, représentée par M. Pierre Sacreau, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture et
Publication du

/ / 2026

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

- de désigner en qualité de représentants titulaires de la commune auprès de l'Association Foncière de Remembrement d'Endoufielle :
 - M. BAYONNE Nicolas
 - M. DÉLIX Julien

Nombre de Membres
En exercice :
11

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Nombre de Présents :
9

Le Maire,
Julien DELIX

Nombre de votants :
9

Nombre de Pour :
9

Nombre de Contre :
0

Nombre d'abstention :
0

